

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE VOLONTAIRE D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE

N° D'IMPRIMÉ CV60500881

EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

TYPE DE CONTRÔLE VOLONTAIRE	DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle volontaire total	16/02/2023	23000748

FONCTIONS CONTRÔLÉES	DÉFAILLANCES CONSTATÉES
Ensemble des points visés par l'annexe 1 de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.	<p>Défaillances majeures : (Soumis à contre-visite en cas de visite réglementaire)</p> <p>1.1.13.a.2. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS : Usure excessive (marque minimale atteinte) ARD, ARG</p> <p>8.2.12.d.2. ÉMISSIONS GAZEUSES : Le relevé du système OBD indique un dysfonctionnement important Code(s) défaut(s) standard(s) relevé(s) concernant le dispositif antipollution : P15A8</p> <p>8.2.12.f.2. ÉMISSIONS GAZEUSES : Contrôle impossible des émissions à l'échappement</p>

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE	
N° D'AGRÈMENT :	S006C169
RAISON SOCIALE :	SAS AUTO BILAN SLV
COORDONNÉES :	55 RUE CLAUDE BERNARD ZI SECTEUR C7 06700 SAINT LAURENT DU VAR Tél : 0492042020

IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR	
N° D'AGRÈMENT :	006C1259
NOM ET PRÉNOM :	PELISSIE ALEXIS
SIGNATURE :	

IDENTIFICATION DU VÉHICULE		
Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1 ^{ère} mise en circulation
FK-392-AA (F)	10/09/2019	10/09/2019
Marque	Désignation commerciale	
PEUGEOT	308	
N° dans la série du type (VIN)	Catégorie internationale	Genre
VF3LRHNSKKS323475	M1	VP
Type/CNIT	Énergie	
M10PGTVP077Y390	ES	
Document(s) présenté(s)		
Copie du certificat d'immatriculation visée par un vendeur professionnel		

KILOMÉTRAGE RELEVÉ
53858

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES				
	AVANT		ARRIÈRE	
	G	D	G	D
Ripage (-8 à +8 m/km) :	+0.1 m/km			
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :	10 %		15 %	
Forces verticales :	829 daN		537 daN	
Frein de service				
Forces de freinage :	360 daN	332 daN	206 daN	196 daN
Déséquilibre (<20%) :	8 %		5 %	
Forces de freinage (efficacité) :	360 daN	332 daN	206 daN	196 daN
Taux d'efficacité global (≥58 %) :	80 %			
Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) :	27 %			
Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :	-1.2 %		-1.1 %	
Feux de brouillard avant (-3.5 % à -1.0 %) :	-3.7 %		-3.4 %	



INFORMATIONS IMPORTANTES AU VERSO